

La loi NOTRe

et la réforme territoriale portée par Didier Tausin

Dans le fourre-tout de la loi NOTRe avec ses 136 articles, il y a des éléments à garder (limitation des « compétences générales ») et beaucoup à réformer. Les éléments les plus pernicioeux de cette loi sont les diverses dispositions tendant à affaiblir le pouvoir des maires en abaissant la démocratie locale. Le Conseil Constitutionnel vient de réagir en censurant une procédure permettant aux préfets d'imposer arbitrairement leurs décisions aux maires et aux communes. Le Conseil de l'Europe avait de même critiqué la méthode adoptée par le pouvoir socialiste pour fusionner arbitrairement les régions.

Le projet que porte Didier Tausin consiste à sanctuariser et dynamiser la démocratie locale, sur la base de l'échelon le plus solide et le plus proche de la démocratie : La commune.

En plus de leur libre coopération au sein de la République, et sous le contrôle bienveillant et la coopération des administrations d'État, tout ce que les citoyens et leurs élus sont à même de décider démocratiquement dans leurs territoires et leurs "bassins de vie" relèvera de leur compétence.

Par son administration préfectorale, recentrée et renforcée dans ses missions régaliennes, l'État apportera à chaque commune et chaque périmètre de territoire la sécurité et l'ordre public, la justice, et les meilleures conditions d'une prospérité partagée par tous.

Les Conseils Départementaux et Régionaux seront progressivement absorbés dans une démocratie intercommunale et participative, organisée pour faire prévaloir la responsabilité sur l'assistanat, la solidarité sur le clientélisme et la fraternité sur les féodalités.

Les ressources attribuées aux communes et aux instances de démocratie participative seront augmentées et stabilisées en proportion des charges qui leur incomberont. L'opacité des compétences et des financements croisés fera place à des responsabilités clairement identifiées et assumées.

Les différents territoires pourront s'organiser dans une légitime diversité, selon la volonté des citoyens, avec le contrôle bienveillant et la coopération active des services de l'État.

Piliers de la refondation républicaine, les maires verront leur autorité et leur rôle renforcés.

Leurs indemnités seront réévaluées en proportion.